LES AXES PILIERS DU PLPDMA 2025-2030

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés s'inscrit dans une démarche globale de :

- Développement de **l'économie circulaire**
- Volonté de **limiter les impacts** de la gestion des déchets **sur le changement climatique**

Les axes fondateurs du PLPDMA de la Communauté de communes sont :

Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Augmenter la durée de vie des produits

Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Réduire les déchets des entreprises

Réduire les déchets du BTP

LES ACTIONS MISES EN OEUVRE EN 2025

✅ Accompagnement des communes et associations communales à la gestion et valorisation de leurs déchets

- *Dans le cadre de la mise en place en juillet 2025 d'une redevance déchets à destination des communes, la Communauté de communes a apporté son aide en amont de la mise en place de cette nouvelle tarification dans la phase de définition des besoins de chacun en matière de contenants en vue d'accompagner leur optimisation en sensibilisant au tri, au compostage et à leurs pratiques qui permettent de réduire considérablement les volumes d'ordures ménagères lorsqu'elles sont mises en œuvre.*

✅ Donner une seconde vie aux biens de la collectivité

La collectivité a organisé ponctuellement depuis plusieurs années la vente aux enchères de biens réformés via un site dédié. Mais pour aller plus loin, celle-ci a choisi en 2025 de proposer ses biens réformés à la vente en priorité aux communes, puis aux agents intercommunaux et communaux ceci en vue de favoriser une économie circulaire locale.

✅ Poursuite des rencontres sur l'environnement : Les Jours Verts

- *Une nouvelle édition des Jours Verts a pu être proposée en 2025 à 21 classes des 5 écoles du territoire du lundi 12 au mardi 20 mai. Les Jours Verts 2025 ont permis à 530 élèves de participer à 4 ateliers différents :*
  - *« La forêt dans tous les sens »*
  - *« ça chauffe pour les arbres »*
  - *« Fabrique ton nichoir »*
  - *« la biodiversité à la loupe »*

✅ *Sensibilisation à la prévention des déchets lors d'évènements locaux*

- *Les communes de Changé et Saint-Mars d'Outillé, ont toutes deux pu bénéficier d'un stand sur la prévention des déchets animés par la Communauté de communes lors de leurs évènements respectifs de "la fête du printemps" et de la journée citoyenne de Saint-Mars d'Outillé intitulée "On mijote, on bricole"*

LES ACTIONS MISES EN OEUVRE EN 2025

✅ *Mise en place d'une redevance déchets destinée aux usagers non ménagers du service public de gestion des déchets - les communes et professionnels gros producteurs*

- *Suite à une étude menée avec l'aide un bureau d'études, une nouvelle tarification à destination des communes et professionnels gros producteurs dépassant 770 litres d'ordures par semaine a été mis en place au 1er juillet 2025. Ceci pour permettre le financement du service public de gestion des déchets en cohérence avec le service rendu. Le Service Public de Gestion des déchets communautaires étant destiné en premier lieu aux ménages dans le cadre de la compétence déchet de la Communauté de communes.*

✅ Sensibilisation des usagers non ménager (artisans, commerçants, entreprises) du service public de gestion des déchets pour les accompagner à la prévention en amont de la mise en place d'une nouvelle tarification les concernant

- *En amont de la mise en place de cette nouvelle tarification, un travail d'identification des usagers non ménagers concernés par celle-ci (artisans, commerçants et entreprises) a été mené en vue de les informer des changement à venir. Un accompagnement individualisé leur a été proposé pour leur permettre une meilleure gestion voire une réduction de leurs déchets. Cela en vue de limiter les impacts financiers de la future tarification et/ou les orienter vers des solutionneurs parfois plus adaptés à leurs pratiques et contraintes professionnelles.*

✅ *Vérification de la mise en conformité des usagers non ménagers*

- *Un travail de vérification des déchets des non ménagers déposés à la collecte a été mis en place en vue de poursuivre la sensibilisation aux bonnes pratiques et d'informer les professionnels de leurs axes de progrès.*

LES ACTIONS MISES EN OEUVRE EN 2025

✅ ***Accompagnement des restaurants scolaires volontaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire***

- *Un outil de pesées du gaspillage alimentaire est proposé aux équipes de cuisine et service des restaurants scolaires qui souhaitent s'en saisir avec la possibilité d'être accompagné sur l'analyse des résultats et la définition d'actions correctives par la Communauté de communes. Celui-ci a pu être utilisé par les restaurants scolaires de Changé et Brette-les-Pins. D'autres restaurants scolaires locaux mènent cette démarche individuellement avec leurs outils. Cette démarche a pu être étendue auprès des convives du restaurant scolaire de Changé par la mise en oeuvre d'une animation hebdomadaire sur les restes d'assiettes.*

✅ ***Accompagnement des services techniques des communes à la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets communaux et à leur valorisation par compostage***
✅ ***Mise à disposition d'un broyeur pour faciliter la pratique du compostage par l'apport de broyat***
✅ ***Organisation de formation mutualisée pour devenir "référent de site de compostage"***

- *La Communauté de commune a pu doté chaque commune de composteurs adaptés à ses besoins et leur met à disposition gratuitement un broyeur intercommunal mutualisé pour permettre aux services techniques de produire du broyat, indispensable à la bonne gestion d'un composteur.*
- *En parallèle, cette dernière a pu accompagné collectivement puis individuellement chaque commune sur la mise en place de solutions adaptées à ses différents services producteurs de biodéchets (ex: cantine, agents mangeant sur place, services techniques sur la réduction des déchets verts) et bâtiments (ex : salle des fêtes, gymnase).*
  - *La commune de Changé a dédié un espace pour le stockage des branchages en vue d'utiliser le broyeur intercommunal*

LES ACTIONS MISES EN OEUVRE EN 2025

- *Celle de Parigné-l'Évêque a travaillé sur un projet de micro plateforme de compostage aux services techniques avec la mise en place d'une collecte des biodéchets des différents bâtiments et services communaux.*
- *La commune de Brette-les-Pins a choisi de mettre en place des PAV biodéchets pour ses logements communaux. Les biodéchets qui y sont déposés sont collectés par les services techniques de la ville et valorisés par compostage sur le site des services techniques.*

- Pour permettre la montée en compétences des agents des services techniques, une formation "Référent de site de compostage" mutualisée et organisée localement a pu leur être proposée. Celle-ci a pu bénéficier à 12 agents des communes de Brette-les-Pins, Changé, Parigné l'Évêque, Saint-Mars d'Outillé, ainsi qu'à 3 agents communautaires.

✅ Valorisation des biodéchets de l'Hôtel communautaire au titre de l'éco exemplarité

- *Un temps de sensibilisation aux agents déjeunant à l'Hôtel communautaire a été organisé pour améliorer l'usage du composteur en place et favoriser une gestion partagée.*

✅ *Organisation de soirées compostage pour sensibiliser aux bonnes pratiques*

- *Suite à la distribution de plus de 5000 composteurs individuels depuis septembre 2024, une soirée de sensibilisation au compostage a été proposée aux citoyens dans chaque commune du territoire. Celles-ci ont eu lieues entre avril et juin 2025. Celle de la commune de Challes a été annulée faute d'inscrits.*

LES ACTIONS MISES EN OEUVRE EN 2025

✅ *Accompagnement des professionnels à la pratique du compostage*

- *Les professionnels du territoire usagers du service public de gestion des déchets ont pu être dotés de composteurs lorsque ceux-ci en avaient l'utilité - notamment pour les biodéchets des personnels déjeunant sur place par exemple - pour réduire le volume de leurs ordures ménagères ou ont été orienté vers d'autres solutionneurs lorsque le compostage n'était pas adapté aux matières produites (exemple pour un EHPAD - trop de matières liquides non recommandées avec le compostage), au volume généré et/ou à l'organisation interne.*

✅ *Déploiement du compostage partagé sur les habitats collectifs*

- *24 résidences sur le territoire ont été identifiées pour la mise en place de composteurs partagé comme solution à ses habitants. L'ensemble des bailleurs ont été rencontrés pour permettre une information du projet à destination des habitants de ces résidences et une mise en place concertée avec eux. La démarche a pu être initiée dès septembre 2025 sur 3 résidences et se poursuivra sur 2026 et 2027.*

LES ACTIONS MISES EN OEUVRE EN 2025

✅ *Promotion au jardinage au naturel des espaces communaux*

- *À l'échelle du Pays du Mans, a pu être proposé aux communes une série de 3 ateliers en 2025 :*
  - *Au travers d'une fresque du sol les participants ont pu découvrir ce qu'est un sol, ses fonctions écologiques, les services qu'ils procurent mais aussi les menaces et actions qui peuvent être engagées pour le préserver*
  - *Le second atelier a permis à trois communes volontaires dont celle de Parigné-l'Évêque de travailler sur la mise en place d'actions concrètes*
  - *Enfin le dernier atelier a permis de présenter les retours d'expérience des trois communes volontaires sur le travail mené et/ou prévu et de présenter des outils de sensibilisation et participation existant sur le sujet de la biodiversité pour aller plus loin*

✅ *Sensibilisation et pratique du réemploi au travers des chantiers "T'as K le faire"*

- Les 2 chantiers "T'as K le faire" organisés par la Communauté de communes permettent à des jeunes d'horizons très variés de découvrir des entreprises locales et métiers manuels, tout en pratiquant le réemploi au travers de la construction d'un objet personnel et collectif où des matériaux de réemploi sont collectés auprès d'entreprises locales et/ou récupérés en déchèterie.

✅ Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et autres acteurs du BTP à la prévention des déchets

- *Un évènement sur le thème "réemploi des matériaux du bâtiment" avec la présentation de nombreux retours d'expérience pour montrer la faisabilité du réemploi localement et impulser la mise en place de projets a pu être organisé.*

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés doit permettre de tendre vers les objectifs de réduction des déchets fixés par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC).

Quels sont le objectifs de la loi AGEC ?

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

- 15 % de DMA
- 5 % de DAE
En 2030 par rapport à 2010

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- 50%
En 2025 par rapport à 2015

VALORISER LES BIODÉCHETS

Obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs au 01/01/2024

RÉEMPLOYER

5% des DMA en 2030

RÉPARER/RÉEMPLOYER

Mise à disposition d'objets réparables ou en bon état provenant des déchèteries.

RÉUTILISER/RECYCLER

55% des DMA devront être orientés vers ces filières d'ici 2025
60% en 2030
65% en 2035

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

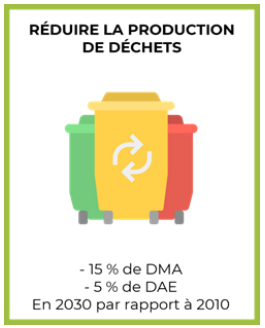

Où en sommes nous fin 2025 ?

Année de référence de la loi

2010

En moyenne*

569 kg/habitant

2024

En moyenne*

596 kg/habitant

2025

En moyenne*

605 kg/habitant

Objectif à atteindre en

2030

En moyenne*

483.65 kg/habitant

**Cela comptabilise les ordures ménagères, les emballages ménagers ainsi que les apports en déchèterie*

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Zoom sur nos poubelles

	Année de référence de la loi **2010**	**2024**	**2025**
Ordures ménagères	**193 kg / hab**	**170 kg / hab**	**147 kg / hab**
Emballages ménagers (verre inclus)	**95 kg / hab**	**70 kg / hab**	**88 kg / hab**
Déchèterie 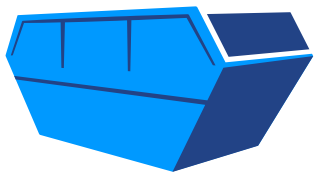	**281 kg / hab**	**356 kg / hab**	**369 kg / hab**

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Où en sommes nous fin 2025 ?

Le gaspillage alimentaire est l'affaire de tous !

La Communauté de communes ne pourra mesurer l'atteinte de cet objectif car elle ne possède pas de données chiffrées à l'échelle de son territoire. Cependant elle accompagne les restaurants scolaires à la demande sur cette thématique en leur proposant :

- un accompagnement à la mise en place de diagnostics du gaspillage alimentaire avec analyse et aide à la définition d'actions correctives

- Des animations sur le temps méridien pour sensibiliser les convives à leurs restes d'assiettes

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

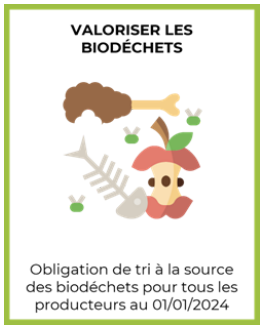

Où en sommes nous fin 2025 ?

Pour permettre à chaque usager de son service public de gestion des déchets de valoriser ses biodéchets, la Communauté de communes a

Doté ses usagers de composteur ou permis leur accès un un composteur collectif (en cours)

Sensibiliser aux bons gestes à adopter

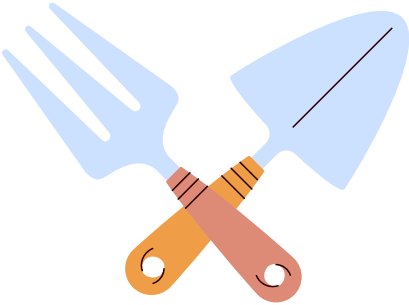

Créer et mis à disposition des outils pour favoriser la pratique du compostage dans la durée

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

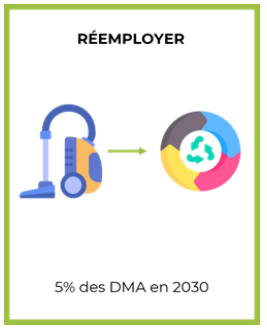

Où en sommes nous fin 2025 ?

“Le réemploi est l’action de réutiliser un objet, transformé ou non pour prolonger son usage sans le modifier ou avec un léger reconditionnement”

Pour permettre le réemploi sur son territoire, la Communauté de communes va en 2026 lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d’une recyclerie

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Où en sommes nous fin 2025 ?

Des projets en lien avec la réparation pourront être amenés à se développer dans la future recyclerie en cours de projet

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Où en sommes nous fin 2025 ?

2024

Taux de recyclage et réutilisation

29.28 %
pour les OM* + CS* + Verre

79.27 % en déchèterie

2025

Taux de recyclage et réutilisation

37.41 %
pour les OMR* + CS* + Verre

79.36 % en déchèterie

Objectif à atteindre en

2030

Taux de recyclage et réutilisation

60 %

*OM = Ordures Ménagères / CS = emballages recyclables et papier mis dans le bac de collecte sélective